



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



PROJET DE LOI DE FINANCES GESTION 2025

BUDGET DU CITOYEN

SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Introduction	2
1. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?	2
2. Qu'est-ce que le budget des citoyens, ses buts et objectifs ?	2
3. Comment se présente le processus budgétaire au Bénin et qui sont ses acteurs ?	2
4. Quels sont les textes qui ont donné naissance au processus budgétaire ?	5
I. Hypothèses macroéconomiques et budgétaires	5
II. Finances publiques	8
1. D'où viendront-ils les revenus de l'Etat annoncés dans le projet de budget de l'Etat ?	8
2. Quelles sont les principales sources de recettes de l'Etat ?	9
3. Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ses services aux citoyens ?	13
4. Les prévisions de dépenses de l'Etat sont-elles présentées selon les classifications (qui dépense, en faveur de quoi, et, à quelles fins) ?	16
5. A quoi le Gouvernement consacrera-t-il les crédits budgétaires : les priorités pour 2025 ?	31
6. Affectations de ressources aux administrations infranationales/locales	37
6.1. Transferts de ressources aux Collectivités Locales	37
6.2. Subventions aux offices et sociétés d'Etat	38
7. Les dépenses de l'Etat ainsi détaillées dépassent-elles l'argent à collecter ?	38
8. Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer : Emprunts de l'Etat	39
9. Mais comment l'Etat veut-il rembourser l'argent qu'il avait déjà emprunté auprès des partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale et des opérateurs économiques de notre pays ?	39
III. Quelques mesures sociales et économiques portées par la loi de finances pour l'année 2025	40
IV. Quelques actions ou décisions du Gouvernement dans le domaine des impôts	41
Conclusion	43
GLOSSAIRE	44

Introduction

Le pouvoir exécutif encore appelé Gouvernement, détermine pour chaque année, la quantité d'argent qu'il peut mobiliser et comment il va l'utiliser pour garantir le bien-être des citoyens béninois. Toutes ces informations sur les ressources et les charges de l'Etat, sont collectées par le ministère de l'Economie et des Finances auprès des services publics et privés, des groupes constitués ou non, puis analysées, synthétisées, arbitrées et consignées dans un document officiel appelé « projet de loi de finances ». Ce document dont l'élaboration dure environ huit (08) mois, est examiné et approuvé par le conseil des ministres avant d'être soumis à la Représentation nationale pour examen et vote dans le respect du délai prescrit par la Constitution. Une fois voté, le projet de loi de finances devient la loi de finances de l'année ou budget national.

La présente note qui constitue la version citoyenne du projet de loi de finances encore appelée « Budget des Citoyens du Projet de Loi de Finances (PLF) » vise à fournir les informations les plus importantes que chaque citoyen béninois a le droit de connaître sur le document du projet de loi de finances.

1. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?

Le budget est un plan qui décrit où et comment obtenir de l'argent et ce qu'il faut faire de cet argent. Par exemple, une famille peut établir un budget qui indiquera combien d'argent elle a ou attend et ses choix dans les dépenses (le loyer, les soins de santé et la nourriture).

Pour un pays, le budget de l'Etat ou le budget national est l'ensemble des revenus attendus et des dépenses prévues. Il est basé sur ce que le Gouvernement a l'intention de faire au cours d'une année.

Le budget de l'Etat couvre ainsi la période d'un an allant du **1^{er} janvier au 31 décembre**, appelée « année budgétaire ».

2. Qu'est-ce que le budget des citoyens, ses buts et objectifs ?

Le budget des citoyens (BC) est une version plus simple et moins technique du projet de budget de l'Etat ou du budget adopté par le Parlement, spécifiquement conçu pour le public. Le budget des citoyens du Projet de Loi de Finances est utilisé par le Gouvernement pour expliquer le processus budgétaire et pour approfondir les connaissances globales des citoyens sur les questions budgétaires dans un langage clair et simple. Il permet d'apporter des réponses à leurs besoins spécifiques en matière d'informations budgétaires.

Le budget des citoyens poursuit les objectifs suivants : (i) améliorer le processus démocratique de construction du budget de l'Etat, (ii) aider à rendre compte aux citoyens, (iii) renforcer la confiance des populations et des partenaires au développement au Gouvernement.

3. Comment se présente le processus budgétaire au Bénin et qui sont ses acteurs ?

Le processus budgétaire comprend essentiellement quatre grandes étapes : la préparation du budget par l'exécutif, l'examen et le vote du budget par le Parlement, l'exécution du budget, et enfin le contrôle et la vérification du budget.

Schéma 1 : Cycle budgétaire

Contrôle et évaluation du budget

La Direction Nationale du Contrôle Financier assure le contrôle de la régularité de la dépense publique.

L'Inspection Générale des Finances contrôle la bonne utilisation des ressources mises à disposition des services publics.

La Cour des Comptes examine les rapports financiers et les activités des Ministères et Institutions d'Etat pour s'assurer qu'ils ont réellement dépensé les fonds aux fins pour lesquelles ils sont donnés.

Le Parlement à travers des questions adressées à l'exécutif et lors du vote de la Loi de Règlement, assure le contrôle de l'action du gouvernement et la qualité de l'exécution du budget.



Exécution du budget adopté

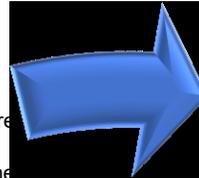
Les crédits du budget voté sont communiqués aux Ministères et Institutions de l'Etat par lettre circulaire.

Le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) lance l'exécution du budget en janvier de l'année concernée.

Les Ministères et Institutions de l'Etat soumettent au MEF leurs plans de travail annuels, plans de consommation des crédits ainsi que leurs plans de passation des marchés publics.

Des bulletins mensuels et rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont produits en cours d'année et mis à la disposition du Parlement et des citoyens. Ils sont consultables sur le site web : www.budgetbenin.bj.

Des revues périodiques sectorielles sont également organisées avec la participation des Organisations de la Société Civile (OSC).



Préparation du projet de budget

Le Gouvernement élabore les orientations économiques et budgétaires avec l'implication des Organisations de la Société Civile (OSC).

Le MEF communique la première version des enveloppes budgétaires aux Ministères et Institutions de l'Etat pour élaboration de leurs propositions de budget.

Le MEF reçoit les prévisions de dépenses des Ministères et Institutions de l'Etat et les analyse avec eux au cours de plusieurs séances de discussions techniques et budgétaires (réunions techniques, conférences de performance, organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, travaux de budgétisation, conférences budgétaires et conférences budgétaires communales en vue de la prise en compte des besoins des communes dans le projet de budget).

Enfin, il y a débat en réunion des Ministres sur le projet de budget et approbation du projet par le Conseil des Ministres.



Adoption du projet de budget et promulgation du budget voté

Le projet de budget est soumis au Parlement dans le mois d'octobre.

A l'Assemblée Nationale, des débats sont faits en commissions puis en plénière sur le projet de budget.

Le Parlement peut faire des amendements, mais ces amendements ne doivent pas déséquilibrer le budget proposé par l'exécutif.

Le Parlement vote pour adopter le projet de budget.

Le budget voté est soumis au Président pour promulgation avant sa mise en exécution.



4. Quels sont les textes qui ont donné naissance au processus budgétaire ?

Le processus budgétaire au Bénin est régi par des lois.



En premier lieu, il y a la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019.

A l'article 105 alinéa 1^{er}, la loi stipule que « **L'initiative des lois appartient concurremment au président de la République et aux membres de l'Assemblée Nationale.** ».

A l'article 109, elle indique que « **L'Assemblée Nationale vote le projet de loi de finances dans les conditions déterminées par la loi. L'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session d'octobre. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.** ».



En second lieu, le processus budgétaire est encadré par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. En effet, la loi organique fixe les règles relatives, entre autres, au domaine (articles 4 et 5), à l'élaboration (article 55), à l'adoption (article 61), à l'exécution (articles 67 et 78) et au contrôle des lois de finances (article 84).



Troisièmement, il y a la décision n°2020-495 du 07 octobre 2020 portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires.



Enfin, il y a le calendrier budgétaire que le Ministre de l'Economie et des Finances élabore chaque année et publie au plus tard dans la première quinzaine du mois de février en application de grandes étapes contenues dans le décret.

I. Hypothèses macroéconomiques et budgétaires

Le Gouvernement entend continuer à travailler pour que les activités économiques des commerçants et entreprises prospèrent durablement et que les conditions de vie de tous les citoyens s'améliorent davantage. Pour y parvenir, en 2025, le Gouvernement compte sur la bonne reprise des activités commerciales comme le tableau ci-dessous l'indique.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2025

Agrégats macro-économiques	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions initiales 2024 ¹	Prévisions révisées 2024 (A) ²	Prévisions 2025 (B)	Ecart (B)-(A)
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,7	6,9	3,8	7,2	6,3	6,4	6,5	6,7	6,8	0,1
<i>Secteur Primaire</i>	7,3	5,2	1,8	5,2	4,8	5,1	5,5	5,9	5,8	-0,1
<i>Secteur Secondaire</i>	4,8	13,6	5,2	9,1	7,9	7,3	8,0	8,2	9,3	1,1
<i>Secteur Tertiaire</i>	5,7	5,2	4,9	6,6	6,0	6,6	6,7	6,3	6,2	-0,1
PIB constant, Prix 2015, SCN2008 (en milliards FCFA)	7 844,7	8 383,3	8 705,9	9 328,9	9 912,2	10 541,9	11 195,7	11 253,4	12 023,5	770,1
PIB nominal (en milliards FCFA)	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 809,7	10 854,5	11 934,9	12 859,9	12 970,0	14 137,8	1 167,8
Taux d'intérêt										
<i>Créditeur</i>					5,23	5,32	5,35	5,32	5,32	0,0
<i>Débiteur</i>					7,08	7,29	7,29	7,29	7,29	0,0
Taux d'inflation (%)	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4	2,7	2,0	1,8	2,0	0,2
Balance commerciale en % du PIB	-5,8	-5,0	-2,8	-4,4	-5,9	-6,2	-5,2	-5,8	-5,5	0,3
Balance courante en % du PIB (-=déficit)	-4,5	-4,0	-1,7	-4,2	-6,0	-6,0	-5,1	-5,6	-5,0	0,6
Balance globale en % du PIB	2,5	0,5	3,4	6,1	0,1	-3,1	0,6	0,1	0,6	0,5
Investissement en % du PIB	26,4	25,6	25,6	28,9	36,5	40,5	35,4	39,3	38,6	-0,7

¹ Annexe du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2024-2026, décembre 2023 (<https://budgetbenin.bj/storage/2024/01/ANNEXES-DPBEP-2024-2026.pdf>)

² Annexe du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2025-2027, septembre 2024

<i>Investissement public en % du PIB</i>	5,6	3,9	6,9	8,2	8,8	8,5	7,5	7,9	7,1	-0,8
Encours de la dette publique en % du PIB	41,1	41,2	46,1	49,8	54,1	54,5	53,6	53,7	52,4	-1,3
Taux d'intérêt pondéré (en %) de la dette publique			3,6	3,4	3,3	3,1	3,4	3,5	3,1	-0,4
Ratio du solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,1	-3,7	-3,7	-2,9	0,8
Ratio (masse salariale/recettes fiscales)	44,0	41,4	43,9	37,7	33,0	33,2	36,5	31,1	32,2	1,1
Taux de pression fiscale	10,2	10,6	10,5	11,0	12,2	12,9	13,2	13,4	13,9	0,5

Source : DGB/MEF sur la base des données du DPBEP 2025-2027, septembre 2024.

II. Finances publiques

Le projet de loi de finances comprend deux parties : (i) **le projet de budget de l'Etat** comprenant le budget général (budgets des ministères et institutions de l'Etat), le budget du Fonds National des Retraites du Bénin, les Comptes d'Affectation Spéciale et (ii) **les opérations de trésorerie** (nouveaux emprunts de l'Etat et remboursement du principal de la dette publique).

Pour l'année 2025, les ressources et les charges du projet de loi de finances s'élèvent à **3 551,005 milliards de FCFA** contre 3 199,274 milliards de FCFA prévus en loi de finances pour la gestion 2024. Elles connaissent une hausse de **351,731 milliards de FCFA par rapport au montant de l'année 2024**, correspondant à 11%.

L'augmentation d'année en année du niveau prévisionnel des charges de l'Etat comme au titre de la gestion 2025 tient à plusieurs éléments importants dont notamment : **(i)** les besoins financiers pour l'accélération des chantiers de nombreux projets et réformes inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 ; **(ii)** l'accroissement des moyens en faveur des œuvres sociales pour l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, en particulier les personnes les plus pauvres ; etc.

1. D'où viendront-ils les revenus de l'Etat annoncés dans le projet de budget de l'Etat ?

Les revenus de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit de sources nationales et internationales pour la réalisation de ses activités.

Les recettes intérieures désignent toutes les taxes et droits payés par les béninois et les personnes vivant au Bénin. Elles désignent aussi l'argent payé par les personnes qui vivent à l'étranger et qui font les affaires au Bénin. Elles comprennent également les recettes non fiscales telles que les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes, les cotisations des fonctionnaires de l'Etat, etc.

Pour les revenus venant des sources internationales, ce sont les sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement des partenaires au développement sous la forme de dons.

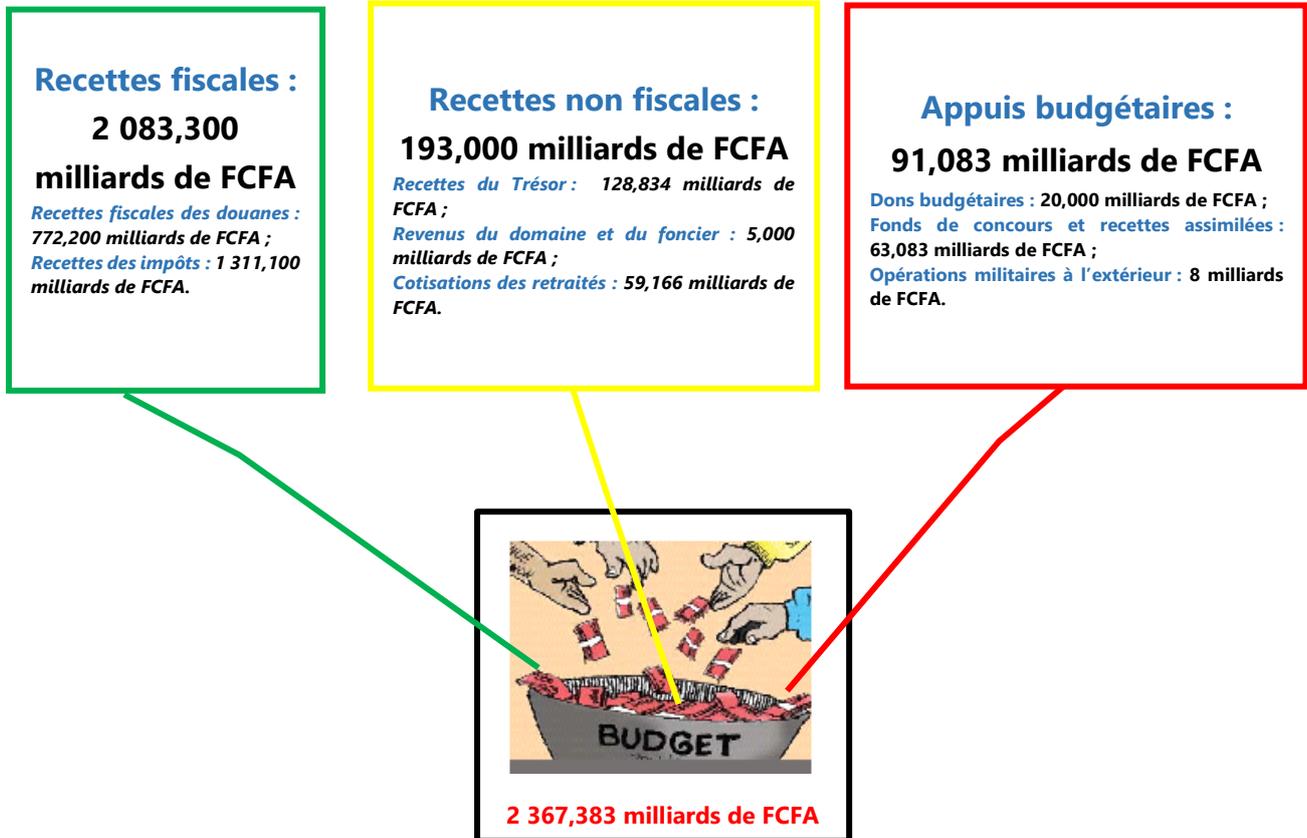
Dans le projet du budget pour l'année 2025, l'argent que l'Etat compte mobiliser à travers ces sources de revenus (recettes fiscales, recettes non fiscales, dons de certains pays), est de **2 367,383 milliards de FCFA** contre 2 076,000 milliards de FCFA prévus en loi de finances initiale pour la gestion 2024.

L'argent à collecter par l'Etat va augmenter d'un montant de **291,383 milliards** de FCFA en 2025 par rapport à la loi de finances initiale 2024.

Les sources de recettes qui ont contribué à l'augmentation prévue pour 2025 se présentent comme suit :

- à l'argent qui va venir de la taxe sur la valeur ajoutée nette au niveau de la Direction générale des Impôts (+ 33 milliards de FCFA) en lien avec la mesure de délivrance de facture normalisée décidée par le Gouvernement pour mieux surveiller ces types de recettes de l'Etat ;

- aux recettes des Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (+ 97 milliards de FCFA) ;
- à la révision à la hausse des **cotisations sociales au FNRB**, principalement en lien avec la l'amélioration envisagée du revenu des fonctionnaires et des effets de validation des services (+0,586 milliard de FCFA) ainsi que du produit des services intermédiaires de recettes, etc.



2. Quelles sont les principales sources de recettes de l'Etat ?

Par droit et taxe, impôt, redevance et autres sources individuelles de l'argent pour le budget de l'Etat, le tableau ci-dessous présente les prévisions des principales sources de recettes pour l'année 2025 en comparaison à leurs niveaux en 2024.

Tableau 2 : Sources importantes de recettes budgétaires pour 2025 (en milliards de FCFA)

🚧 Direction générale des Douanes (DGD)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette 2024	Prévision recette 2025	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig		(A)	(B)	
Article : 71 - RECETTES FISCALES		698,920	772,200	73,280
715002	Taxe sur la valeur ajoutée - DGD	329,663	430,878	
717	Droits et taxes à l'importation	281,815	268,721	-13,093
7171	Droit fiscal et de douanes	274,444	254,933	-19,511

7172	Redevance informatique	4,373	2,620	-1,753
7174	Autres droits et taxes à l'importation	2,998	11,169	8,170
718	Droits et taxes à l'exportation	39,699	29,484	-10,215
7181	Droit de sortie	0,000	0,000	0,000
7184	Taxe spéciale de réexportation	0,701	0,510	-0,191
7185	Redevance statistique	20,820	14,877	-5,942
7186	Droit de timbre douanier	0,538	0,645	0,107
7189	Autres droits et taxes à l'exportation	17,641	13,452	-4,189
719	Autres recettes fiscales	47,743	43,116	-4,627
7192	Autres recettes fiscales, taxe de voirie	9,215	8,582	-0,633
7199	Autres recettes fiscales non ventilées	38,528	34,535	-3,993
Article : 72 - RECETTES NON FISCALES		3,452	0,000	-1,348
723	Amendes et condamnations pécuniaires	1,348	0,000	-1,348
7233	Amendes et confiscation douanières	1,348	0,000	-1,348
729	Autres recettes non fiscales	2,104	0,000	
72999	Autres produits	2,104	0,000	-2,104
Recettes courantes		702,372	772,200	69,828
TOTAL GENERAL		702,372	772,200	69,828

Source : DGB, septembre 2024

Direction générale des Impôts (DGI)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette 2024	Prévision recette 2025	Ecart (B)-(A)
Art.		(A)	(B)	
Parag. Lig				
Article : 71 - RECETTES FISCALES		1 112,580	1 311,100	198,520
711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	339,560	390,576	51,016
7111	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital des sociétés	245,686	280,147	34,461
7112	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital des personnes physiques	13,584	13,463	-0,121
7119	Autres impôts sur les revenus non salariaux	80,290	96,965	16,675
712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	148,279	166,910	18,631
7121	Taxes sur les salaires et la main d'œuvre à la charge des employeurs	28,837	31,913	3,077
7122	Impôt sur les salaires et la main d'œuvre à la charge des employés	119,442	134,996	15,554
713	Impôts sur le patrimoine	36,067	40,975	4,908
7131	Impôts sur la propriété mobilière	5,929	9,850	3,921
7132	Impôts sur le patrimoine net des personnes physiques	24,209	26,035	1,826
7139	Autres impôts sur le patrimoine	5,930	5,090	-0,840
715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	566,022	689,241	123,219
715001	Taxe sur la valeur ajoutée - DGI	362,411	427,077	64,666
7152	Taxes sur les produits et accises	35,169	37,153	1,984

7153	Taxes sur les services	62,926	77,683	14,757
7159	Autres taxes sur les biens et services	105,516	147,328	41,811
716	Droits de timbre et d'enregistrement	22,652	23,399	0,747
7161	Droits de timbre et de visa	5,165	5,287	0,122
7162	Droits d'enregistrement	17,487	18,112	0,625
Recettes courantes		1 112,580	1 311,100	198,520
TOTAL GENERAL		1 112,580	1 311,100	198,520

Source : DGB, septembre 2024

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette 2024 (A)	Prévision recette 2025 (B)	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig				
Article : 72 - RECETTES NON FISCALES		48,176	45,827	-2,349
721	Revenus de l'entreprise et du domaine	0,023	0,037	0,014
72132	Loyers d'immeubles	0,023	0,037	0,014
722	Droits et frais administratifs	22,122	35,060	12,938
72211	Produits des services rendus par les institutions de l'Etat	2,982	12,000	9,018
72214	Produits des services en charge des affaires étrangères	0,200	0,300	0,100
7223	Rémunération pour service rendu par les services en charge de l'équipement	0,000	0,790	0,790
7229	Autres droits et frais administratifs	18,940	21,970	3,030
723	Amendes et condamnations pécuniaires	0,670	0,730	0,060
7231	Amendes forestières	0,350	0,400	0,050
7232	Frais et amendes judiciaires	0,300	0,300	0,000
7234	Produits des transactions pécuniaires	0,020	0,030	0,010
729	Autres recettes non fiscales	25,361	10,000	-15,361
7299	Autres produits divers	25,361	10,000	-15,361
Article : 75 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		23,646	33,000	9,354
752	Restitutions au Trésor de sommes indûment payées	1,892	3,000	1,108
7521	Restitutions au Trésor de sommes indûment payées	1,000	1,000	0,000
7522	Reversement au budget national de salaires indûment perçus	0,892	2,000	1,108
759	Autres recettes exceptionnelles	21,754	30,000	8,246
7599	Autres recettes exceptionnelles	21,754	30,000	8,246
Article : 77 - PRODUITS FINANCIERS		27,946	50,007	22,061
772	Intérêts sur les dépôts à terme	16,426	30,000	13,574
7721	Intérêts sur dépôts à terme	16,426	30,000	13,574
773	Produits des participations	11,513	20,000	8,487
7732	Dividendes	11,513	20,000	8,487
776	Gains de change	0,007	0,007	0,000
7761	Gain de change	0,007	0,007	0,000
Recettes courantes		99,768	128,834	29,066
TOTAL GENERAL		99,768	128,834	29,066

Source : DGB, septembre 2024

Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette	Prévision recette	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig		2024 (A)	2025 (B)	
Article : 72 - RECETTES NON FISCALES		5,000	5,000	0,000
721	Revenus de l'entreprise et du domaine	5,000	5,000	0,000
7213	Revenus des domaines	5,000	5,000	0,000
Recettes courantes		5,000	5,000	0,000
TOTAL GENERAL		5,000	5,000	0,000

Source : DGB, septembre 2024

Fonds national des Retraités du Bénin (FNRB)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette	Prévision recette	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig		2024 (A)	2025 (B)	
Article : 72 - RECETTES NON FISCALES		58,580	59,166	0,586
725	Cotisations sociales	58,580	59,166	0,586
7251	Cotisations sociales	56,333	56,398	0,065
7259	Autres cotisations de sécurité sociale	2,247	2,768	0,521
Recettes courantes		58,580	59,166	0,586
TOTAL GENERAL		58,580	59,166	0,586

Source : DGB, septembre 2024

Fonds de concours et recettes assimilées

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette	Prévision	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig		2024 (A)	recette 2025 (B)	
Article : 74 - DONS PROGRAMMES ET LEGS		89,700	83,083	-6,617
745	Fonds de concours	66,700	63,083	-3,617
7451	Fonds de concours intérieur	66,700	63,083	-3,617
749	Autres dons et legs	23,000	20,000	-3,000
7499	Autres dons et legs intérieur	23,000	20,000	-3,000
Recettes courantes		89,700	83,083	-6,617
TOTAL GENERAL		89,700	83,083	-6,617

Source : DGB, septembre 2024

Comptes d'affectation spéciale (CAS)

Code budgétaire	RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES	Prévision recette	Prévision	Ecart (B)-(A)
Art. Parag. Lig		2024 (A)	recette 2025 (B)	
Article : 74 - DONS PROGRAMMES ET LEGS		8,000	8,000	0,000
745	Fonds de concours	0,000	0,000	0,000

7451	Fonds de concours intérieur	0,000	0,000	0,000
749	Autres dons et legs	8,000	8,000	0,000
7499	Autres dons et legs intérieur	8,000	8,000	0,000
Recettes courantes		8,000	8,000	0,000
TOTAL GENERAL		8,000	8,000	0,000

Source : DGB, septembre 2024

Plus le Gouvernement est capable de collecter des fonds, plus il est capable de dépenser. **Si les citoyens, les entreprises et les organisations paient le bon montant d'impôts au bon moment, le Gouvernement peut générer suffisamment de revenus de l'intérieur pour dépenser/réaliser d'importants travaux dans le pays.**

3. Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ses services aux citoyens ?

Les dépenses de l'Etat représentent l'ensemble des sommes à payer pour le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat (salaires et accessoires sur salaires, dépenses de fonctionnement des administrations publiques, transferts et subventions, paiement des intérêts de la dette, etc.) et les coûts des services publics pour faciliter la production de la richesse nationale par les entreprises (travaux publics, investissement) et pour améliorer les conditions de vie des citoyens (approvisionnement en eau, électricité, construction des hôpitaux et des écoles pour nos enfants, etc.).

Pour l'année 2025, le total des dépenses prévues dans le projet de budget de l'Etat s'élève à **2 778,519 milliards de FCFA** contre 2 551,700 milliards de FCFA pour la loi de finances 2024.

□ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les salaires et accessoires payés aux fonctionnaires et agents de l'Etat qui assurent les offres de services publics aux populations. Par exemple, les enseignants, les médecins, les sages-femmes et infirmiers d'Etat, les forces de sécurité et de défense, etc.

Pour l'année 2025, ces dépenses devront atteindre **632,732 milliards de FCFA** contre 523,229 milliards de FCFA pour la loi de finances en 2024.

□ Dépenses d'acquisitions de biens et de services

Dédiées au fonctionnement des administrations publiques (entretien, fournitures et équipements dans les bureaux ; équipements des hôpitaux, des écoles et universités ; paiement des factures de consommations eau, électricité et frais de communication dans les services publics, paiement de carburant et entretien des véhicules administratifs, etc.), les dépenses d'acquisitions de biens et services sont prévues pour un montant de **213,168 milliards de FCFA** en 2025.

❑ Dépenses de transferts courants et de subventions

Les dépenses de transferts et de subventions permettent à l'Etat de faire beaucoup de choses pour le bien-être des citoyens, notamment les populations vulnérables. On peut citer par exemple :

- *l'exonération des frais de contribution scolaire des élèves filles au second cycle de l'enseignement secondaire dans 20 communes pilotes ;*
- *le projet de renforcement des filets sociaux en République du Bénin dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres extrêmes et leur autonomisation socio-économique ;*
- *le programme d'assistance aux personnes en situation d'handicap ;*
- *la gratuité des soins palliatifs ;*
- *le projet assurance maladie obligatoire ;*
- *le projet GBESSOKE ;*
- *le programme d'accès universel à l'eau potable pour tous ;*
- *l'accès à l'électricité à tous les ménages d'ici 2026 par l'adoption d'une politique d'allègement des frais de raccordement ;*
- *l'institution pour les établissements publics ou privés du second degré et les centres d'alphabétisation des programmes de vies courantes organisées sous la dénomination de « classes socio-éducatives » ;*
- *l'encadrement et la prise en charge des personnes en déperdition et en situation de mendicité ;*
- *le renforcement des programmes de santé maternelle, de vaccination des enfants et de lutte contre le paludisme ;*
- *l'engagement pour l'accès universel au programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) ;*
- *l'augmentation significative des subventions pour la gratuité des frais de scolarité dans les universités publiques ;*
- *l'exonération des droits de douane et de la TVA sur les produits de première nécessité, etc.*

Pour l'année 2025, lesdites dépenses atteindront **595,500 milliards de FCFA** contre 473,300 milliards de FCFA en 2025.

L'augmentation projetée de 86,200 milliards de FCFA pour l'année 2025 est en lien avec l'accélération des programmes et initiatives à caractère ou sensibilité sociale pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages et renforcer leur autonomisation économique. Les subventions sur les produits de première nécessité (lutte contre la cherté) et autres mesures de renoncement fiscal atteindraient par exemple plus de 100 milliards de FCFA en 2025.

❑ Dépenses d'investissements publics

Les dépenses d'investissements publics sont prévues et exécutées, chaque année, pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des leviers de notre économie.

Elles sont largement consacrées à la construction/réhabilitation des routes et des pistes rurales, des hôpitaux, des salles de classes ; à la fourniture d'eau et d'électricité aux populations dans tout le pays, notamment celles vivant dans les zones reculées ; au développement de l'agriculture ; à l'amélioration du cadre de vie ; à la mise en place des infrastructures de technologies de l'information et de la communication pour la réduction des coûts relatifs, et bien d'autres choses encore.

Pour l'année 2025, le projet de budget prévoit pour lesdites dépenses une somme de

1 010,319 milliards de FCFA contre 963,400 milliards de FCFA en loi de finances 2024.

L'augmentation d'année en année du niveau des investissements, surtout en 2025 est en lien avec la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'achever ses nombreux projets dans les domaines essentiels et prioritaires comme : l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'agriculture, l'énergie, le numérique, le Tourisme-Hôtellerie, la Restauration, le Cadre de vie, les infrastructures et les transports, l'artisanat, la protection sociale/les affaires sociales et la microfinance, l'eau, la santé, le numérique, la sécurité et la protection civile, l'emploi des jeunes, les sports, etc.

❑ Dépenses du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB)

Constituées des dépenses liées aux agents de l'Etat ayant fait valoir leur droit à une pension de retraite, des frais de consultation, de soins et d'hospitalisation des pensionnés et des évacués sanitaires, les dépenses du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB) prévues dans le projet de budget 2025 s'élèvent à **100,600 milliards de FCFA**.

❑ Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale sont celles financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées. Pour le projet de budget national 2025, le montant prévu est de **23,200 milliards de FCFA** tout comme en 2024.

L'Etat continue d'augmenter les ressources des comptes d'affectation spéciale pour mieux prévenir et garantir aux populations la bonne gestion des cas de catastrophes et de drames qui occasionnent beaucoup de dégâts matériels et de pertes en vie humaine.

4. Les prévisions de dépenses de l'Etat sont-elles présentées selon les classifications (qui dépense, en faveur de quoi, et, à quelles fins) ?

✚ Classification administrative (qui dépense ?)

La classification administrative est la répartition des dépenses de l'Etat d'après les ministères et Institutions de l'Etat.

Tableau 3 : Classification administrative et économique (en milliers de FCFA)

SECTION	INSTITUTION / MINISTERE	GESTION 2025							TOTAL 2025 (b)	Répartition des dépenses du Projet de loi de finances (%)
		Nature économique								
		DEPENSES DE PERSONNEL	DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	DEPENSES DE TRANSFERT	DEPENSES EN CAPITAL					
FINANCEMENT INTERIEUR	FINANCEMENT EXTERIEUR (DONS)				FINANCEMENT EXTERIEUR (EMPRUNTS)					
9	Présidence de la République (cabinets civil et militaire & services rattachés)	1 731 295	9 335 168	25 767 900	900 000	4 664 224	12 899 000	55 297 587	2,74%	
1	Assemblée Nationale	15 619 843	5 578 207	520 000	7 600 448	0	0	29 318 497	1,45%	
2	Cour Constitutionnelle	1 961 475	803 235	3 600	0	0	0	2 768 310	0,14%	
3	Cour Suprême	2 869 317	1 034 025	57 387	0	0	0	3 960 729	0,20%	
4	Conseil Economique & Social	1 373 022	664 288	27 000	0	0	0	2 064 310	0,10%	
5	H.A.A.C.	2 023 659	1 078 273	3 000	0	0	0	3 104 932	0,15%	
6	Haute Cour de Justice	315 753	409 685	1 000	0	0	0	726 438	0,04%	
7	Médiateur de la République	199 068	677 755	3 400	0	0	0	880 223	0,04%	
8	Commission Electorale Nationale Autonome	1 096 314	703 450	7 000	0	0	0	1 806 764	0,09%	
10	Autorité de Protection des Données Personnelles (ex CNIL)	0	0	488 277	0	0	0	488 277	0,02%	
33	Commission Béninoise des Droits de l'Homme	437 500	294 411	2 200	0	0	0	734 111	0,04%	
036	Cour des Comptes	2 371 563	2 666 600	10 000	0	0	0	5 048 163	0,25%	
30	Ministère de la Défense Nationale	56 711 122	35 491 501	1 190 884	21 737 228	0	0	115 130 735	5,71%	
14	Ministère de l'Economie et des Finances	22 944 613	9 775 673	12 389 974	7 700 000	577 027	3 000 000	56 387 287	2,80%	
12	Ministère de la Justice et de la Législation	11 159 802	4 696 684	11 278 981	10 520 000	0	0	37 655 467	1,87%	
11	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	1 955 707	2 778 642	566 970	2 309 091	0	0	7 610 409	0,38%	
27	Ministère du Cadre de vie en charge du Transport	7 030 793	2 846 139	3 929 998	253 601 023	7 453 164	84 707 258	359 568 375	17,84%	

25	Ministère de l'Industrie et du Commerce	1 359 337	1 651 906	2 860 000	472 940		0	6 344 183	0,31%
19	Ministère de la Santé	47 069 461	10 686 567	37 730 248	19 000 000		34 495 000	148 981 276	7,39%
31	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines	1 776 469	2 141 294	110 000	86 678 827	19 467 580	92 972 000	203 146 170	10,08%
34	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts	1 626 443	2 917 091	1 788 400	24 372 676	1 156 290	33 271 000	65 131 900	3,23%
16	Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et de la Pêche	10 365 291	12 556 016	37 932 516	33 050 572	10 983 803	42 016 742	146 904 940	7,29%
29	Ministère des Sports	915 559	2 249 270	4 727 055	23 923 409	0	0	31 815 293	1,58%
26	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	2 880 065	3 563 112	2 343 608	15 511 068		0	24 297 853	1,21%
20	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	39 981 787	5 631 793	22 372 000	14 474 371	0	11 254 000	93 713 951	4,65%
28	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	442 653	1 846 346	7 350 000	0	2 481 283	8 328 000	20 448 282	1,01%
18	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	3 264 647	4 384 795	46 000	300 000		0	7 995 442	0,40%
15	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	57 382 603	8 650 520	509 000	9 300 000	0	0	75 842 123	3,76%
	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	2 675 810	3 868 490	24 370 435	13 617 693	8 920 555	0	53 452 983	2,65%
22	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	150 455 330	22 581 542	36 105 545	6 973 200	0	0	216 115 617	10,72%
21	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	94 943 070	27 620 093	10 436 890	20 267 370	7 379 073	30 189 000	190 835 496	9,47%
13	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	11 104 021	5 573 701	600 000	1 900 000	0	0	19 177 722	0,95%
35	Ministère du Numérique et de la Digitalisation	1 108 517	1 848 894	6 182 472	9 852 083		10 042 000	29 033 966	1,44%
Total Ministères et Institut° (1)		557 151 909	196 605 166	251 711 740	584 061 999	63 082 999	363 174 000	2 015 787 810	100,00%
Charges financières de la dette publique (2)								239 000 000	37,41%
Crédits globaux (3)		75 580 093	16 562 836	307 788 261	0		0	399 931 190	62,59%

Dépenses communes	75 580 093	16 562 836	189 788 261	0			281 931 190	44,13%
Dépenses diverses							0	0,00%
Interventions publiques		0					0	0,00%
Dépenses d'exercices clos							0	0,00%
Investissement en Portefeuille							0	0,00%
Dépenses fiscales							0	0,00%
Modernisation de l'administration douanière							0	0,00%
Etude de faisabilité et Expertise							0	
Dépenses en atténuations de recettes			118 000 000				118 000 000	
Total Provisions (4) = (2) +(3)	75 580 093	16 562 836	307 788 261	0		0	638 931 190	100,00%
TOTAL BUDGET GENERAL (5) = (1) +(4)								
	632 732 002	213 168 002	559 500 001	584 061 999	63 082 999	363 174 000	2 654 719 000	-
FNRB (Fonctionnement)	150 000	850 000					1 000 000	0,99%
FNRB (Pensions)			99 600 000				99 600 000	99,01%
Total Budget Annexe FNRB (6)	150 000	850 000	99 600 000	0		0	100 600 000	100,00%
Opérations militaires à l'Extérieur								
	1 000 000	7 000 000	0	0	0	0	8 000 000	34,48%
Modernisation des Régies Financières	0	0	6 000 000		0	0	6 000 000	25,86%
Prévention et Gestion des Catastrophes	0	5 000 000	0		0	0	5 000 000	0,00%
Fonds de Développement des Arts et de la Culture	0	0	1 200 000				1 200 000	
Fonds de Développement du Sport	0	0	3 000 000				3 000 000	
Comptes d'affectation spéciale (7)	1 000 000	12 000 000	10 200 000	0	0	0	23 200 000	100,00%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT (8) = (5) + (6) + (7)	633 882 002	226 018 002	669 300 001	584 061 999	63 082 999	363 174 000	2 778 519 005	-

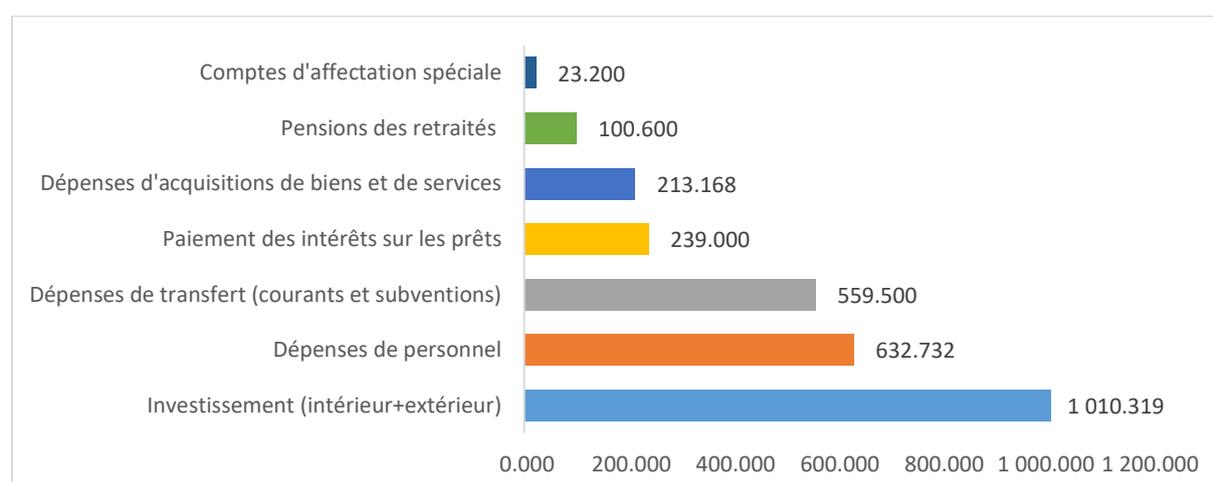
Source : DGB, septembre 2024.

📊 Classification économique

La classification économique des dépenses de l'Etat identifie les types de charges résultant de la fourniture à la société des biens et services non marchands par les administrations publiques à travers l'investissement, la rémunération des salariés, l'utilisation de biens et services, les subventions, les dons, les prestations sociales et les autres charges diverses.

Le graphique ci-dessous montre combien le Gouvernement compte dépenser pour chacun de ses postes de dépenses en 2025. On peut y voir que le poste de dépenses le plus important du Gouvernement est l'investissement (intérieur et extérieur) pour **1 010,319 milliards de FCFA**, suivi de la rémunération des employés de l'Etat pour **632,732 milliards de FCFA**, des transferts courants et des subventions (**559,500 milliards de FCFA**), du poste des achats de biens et services et autres acquisitions (**213,168 milliards de FCFA**), du remboursement de la dette publique (**239,000 milliards de FCFA**) et après des pensions des retraités de **100,600 milliards de FCFA**.

Schéma 2 : Classification économique (en milliards)



Source : DGB, septembre 2024

📊 Classification fonctionnelle : combien d'argent a été alloué aux différents secteurs ?

La classification fonctionnelle des dépenses de l'Etat propose une ventilation détaillée des dépenses par fonctions, ou objectifs socioéconomiques, que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle est utilisée pour comparer, au plan international, le degré d'implication des administrations publiques dans les fonctions économiques et sociales.

Tableau 4 : Classification fonctionnelle et économique (en milliers de FCFA)

Code fonct.	Libellé Fonction	DEPENSES ORDINAIRES				DEPENSES EN CAPITAL				Total (a)+ (b)	Poids (%)
		Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Total dépenses ordinaires (a)	Ressources Intérieures	Ressources extérieures (Dons)	Ressources extérieures (Emprunts)	Total dépenses en capital (b)		
01	Services généraux des administrations publiques	121 579 086	56 227 578	360 377 413	538 829 277	26 627 232	12 454 587	10 213 000	49 294 819	588 124 095	21,17%
02	Défense	60 711 122	42 440 852	1 241 532	104 393 506	21 737 228	0	0	21 737 228	126 130 734	4,54%
03	Ordre et Sécurité Publique	68 542 405	12 483 095	12 652 090	93 677 590	19 820 000	0	0	19 820 000	113 497 590	4,08%
04	Affaires économiques	36 609 712	28 142 921	73 253 240	376 360 673	176 470 311	22 598 152	169 002 742	368 071 205	744 431 878	26,79%
05	Protection de l'environnement	4 412 844	153 000	2 233 156	6 799 000	29 089 814	5 573 169	8 647 000	43 309 983	50 108 983	1,80%
06	Logement et équipements collectifs	4 005 118	4 736 406	902 504	9 644 027	185 795 320	12 791 536	63 416 258	262 003 114	271 647 141	9,78%
07	Santé	47 069 461	10 686 567	37 730 248	95 486 275	19 000 000	1 130 192	34 495 000	54 625 192	150 111 468	5,40%
08	Loisirs, Culture et Culte	2 542 002	5 492 961	10 388 855	18 423 818	48 296 085	1 156 290	33 271 000	82 723 375	101 147 194	3,64%
09	Enseignement	285 380 187	56 382 915	68 435 948	410 199 050	41 714 942	7 379 073	41 443 000	90 537 015	500 736 065	18,02%
10	Protection sociale	3 030 065	9 271 705	102 085 015	114 386 785	15 511 068	0	2 686 000	18 197 068	132 583 853	4,77%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT		633 882 000	226 018 000	669 300 000	1 768 200 000	584 062 000	63 083 000	363 174 000	1 010 319 000	2 778 519 000	100,00%

Source : DGB, septembre 2024.

La photo ci-dessous nous montre ce que l'Etat consacre réellement à chaque secteur lorsqu'il sort **10 000 FCFA pour** dépenser.

Affaires économiques-Equipement économiques (agriculture, commerce, industrie, infrastructures routières et énergétiques, communications) : 2 679 FCFA

Services Généraux de l'Administration : 2 117 FCFA

Education : 1 802 FCFA

Protection Sociale (aides sociales, microcrédits, assurance maladie, etc.) : 477 FCFA



Ordre et Sécurité Publique (protection des bényinois et de leurs biens et justice pour tous) : 408 FCFA

Défense : 454 FCFA

Protection de l'Environnement : 180 FCFA

Logement, aménagement et services collectifs (amélioration du cadre de vie et logements sociaux): 978 FCFA

Santé (construction et équipement des hôpitaux) : 540 FCFA

Loisirs, Sports et Culture : 364 FCFA

Tableau 5 : Classification programmatique et économique (en milliers de FCFA)

Code	Libellé Programme / Dotation	DEPENSES ORDINAIRES				DEPENSES EN CAPITAL								Total (a)+(b)
		Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Total dépenses ordinaires (a)	Ressources Intérieures		Ressources extérieures (Dons)		Ressources extérieures (Emprunts)		Total dépenses en capital (b)		
						AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
MINISTERE DU DEVELOPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE (011)		1 955 707	2 578 642	766 970	5 301 319	2 309 091	2 309 091	0	0	0	0	2 309 091	2 309 091	7 610 409
015	Pilotage et soutien aux services du MDC	1 339 732	2 013 684	321 500	3 674 916							0	0	3 674 916
016	Orientation et évaluation des politiques de développement	615 975	564 958	445 470	1 626 403	2 309 091	2 309 091					2 309 091	2 309 091	3 935 493
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION (012)		11 159 802	4 262 960	11 712 705	27 135 467	45 820 000	10 520 000	0	0	0	0	45 820 000	10 520 000	37 655 467
018	Pilotage et soutien aux services du MJL	1 436 019	3 188 930		4 624 950							0	0	4 624 950
019	Cadre législatif normatif et institutionnel	985 306	225 525		1 210 831							0	0	1 210 831
020	Services judiciaires	8 512 436	718 505	4 471 565	13 702 506	44 820 000	9 520 000					44 820 000	9 520 000	23 222 506
021	Droits Humains	226 041	130 000	241 140	597 181							0	0	597 181
095	Système pénitentiaire			7 000 000	7 000 000	1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	8 000 000
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (013)		11 104 021	6 073 701	100 000	17 277 722	1 900 000	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000	1 900 000	19 177 722
022	Pilotage et soutiens aux services du MAE	1 314 463	2 444 586	0	3 759 049	1 300 000	1 300 000					1 300 000	1 300 000	5 059 049
023	Diplomatie et relations extérieures	1 098 265	628 700	100 000	1 826 965							0	0	1 826 965
103	Attractivité et rayonnement du Bénin à l'extérieur	8 691 294	3 000 415	0	11 691 709	600 000	600 000					600 000	600 000	12 291 709
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (014)		22 944 613	9 775 673	12 389 974	45 110 260	7 700 000	7 700 000	577 027	577 027	3 000 000	3 000 000	11 277 027	11 277 027	56 387 288

026	Pilotage et soutien aux services du MEF	1 933 311	4 196 101	0	6 129 412	1 500 000	1 500 000			3 000 000	3 000 000	4 500 000	4 500 000	10 629 412
027	Gestion du cadre macroéconomique et du secteur financier	948 850	773 571	11 074 974	12 797 395	4 100 000	4 100 000					4 100 000	4 100 000	16 897 395
028	Mobilisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat	15 105 434	2 986 000	1 315 000	19 406 434	100 000	100 000	577 027	577 027			677 027	677 027	20 083 461
029	Gestion des dépenses publiques	4 957 018	1 820 001	0	6 777 019	2 000 000	2 000 000					2 000 000	2 000 000	8 777 019
030	Gestion des biens de l'Etat et du foncier				0							0	0	0
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (015)		57 382 603	8 220 135	939 385	66 542 123	9 300 000	9 300 000	0	0	0	0	9 300 000	9 300 000	75 842 123
080	Pilotage et soutien aux services du MISP	763 465	2 776 181	0	3 539 646	1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	4 539 646
081	Sécurité publique	50 515 371	5 234 954	209 000	55 959 325	4 100 000	4 100 000					4 100 000	4 100 000	60 059 325
082	Protection civile	5 963 774	0	710 385	6 674 159	2 200 000	2 200 000					2 200 000	2 200 000	8 874 159
083	Affaires intérieures	139 993	209 000	0	348 993							0	0	348 993
084	Gestion intégrée des espaces frontaliers			20 000	20 000	2 000 000	2 000 000					2 000 000	2 000 000	2 020 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (016)		10 365 291	12 556 016	37 932 516	60 853 822	46 393 913	33 050 572	30 572 163	10 983 803	233 182 844	42 016 742	310 148 920	86 051 117	146 904 939
035	Pilotage et soutien aux services du MAEP	2 771 100	7 007 660	586 837	10 365 597	880 000	863 920					880 000	863 920	11 229 517
036	Agriculture	6 592 120	4 592 842	37 245 679	48 430 641	26 786 181	20 552 562	19 872 163	9 866 831	203 091 007	34 078 389	249 749 351	64 497 782	112 928 423
037	Elevage	507 992	442 370	50 000	1 000 362	13 241 932	6 434 777	10 700 000	1 116 972	21 476 405	6 340 798	45 418 336	13 892 547	14 892 909
038	Pêche et aquaculture	494 078	513 144	50 000	1 057 222	5 485 800	5 199 313	0	0	8 615 432	1 597 555	14 101 232	6 796 868	7 854 090
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE (017)		2 675 810	3 868 490	24 370 435	30 914 735	16 234 202	13 617 693	8 920 555	8 920 555	0	0	25 154 757	22 538 248	53 452 984

039	Pilotage et soutien aux services du MDGL	1 182 243	1 549 004		2 731 246	271 500	114 200					271 500	114 200	2 845 446
040	Gouvernance et développement à la base	145 690	214 835	24 370 435	24 730 960	15 962 702	13 503 493	8 920 555	8 920 555			24 883 257	22 424 048	47 155 009
041	Appui à la déconcentration	1 347 877	2 104 651		3 452 528							0	0	3 452 528
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (018)		3 264 647	4 384 795	46 000	7 695 442	300 000	300 000	0	0	0	0	300 000	300 000	7 995 442
042	Pilotage et soutien aux services du MTFP	2 028 804	3 391 596	46 000	5 466 400	100 000	100 000					100 000	100 000	5 566 400
043	Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	300 435	433 669	0	734 104							0	0	734 104
044	Modernisation de l'administration publique	935 408	559 530	0	1 494 938	200 000	200 000					200 000	200 000	1 694 938
MINISTERE DE LA SANTE (019)		47 069 461	10 686 567	37 730 248	95 486 275	20 900 000	19 000 000	1 130 192	1 130 192	34 495 000	34 495 000	56 525 192	54 625 192	150 111 468
045	Pilotage et Soutien aux services du MS	43 580 194	10 222 567	6 917 339	60 720 100	3 200 000	1 300 000	1 130 192	1 130 192	19 316 000	19 316 000	23 646 192	21 746 192	82 466 293
046	Prévention et Sécurité sanitaire	1 586 240	215 000	11 169 189	12 970 430	8 740 000	8 740 000					8 740 000	8 740 000	21 710 430
047	Offre et accès aux soins de santé	1 903 026	249 000	19 643 719	21 795 745	8 960 000	8 960 000			15 179 000	15 179 000	24 139 000	24 139 000	45 934 745
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (020)		39 981 787	5 631 793	22 372 000	67 985 580	51 312 842	14 474 371	0	0	17 520 000	11 254 000	68 832 842	25 728 371	93 713 952
054	Pilotage et soutien aux services du MESRS	1 562 408	4 225 293	480 000	6 267 701							0	0	6 267 701
055	Enseignement supérieur	37 851 533	1 171 100	4 317 000	43 339 633	50 762 842	14 224 371			17 520 000	11 254 000	68 282 842	25 478 371	68 818 004
056	Recherche scientifique et innovation	414 632	56 900	675 000	1 146 532							0	0	1 146 532
057	Vie de l'étudiant	153 215	178 500	16 900 000	17 231 715	550 000	250 000					550 000	250 000	17 481 715
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (021)		94 943 070	28 098 580	9 958 403	133 000 053	20 267 370	20 267 370	7 379 073	7 379 073	30 189 000	30 189 000	57 835 444	57 835 444	190 835 497
058	Pilotage et soutien aux services du MESTFP	88 779 127	5 715 547	700 000	95 194 674							0	0	95 194 674

059	Enseignement secondaire général	2 885 371	20 926 290	7 388 047	31 199 708	2 085 000	2 085 000			5 500 000	5 500 000	7 585 000	7 585 000	38 784 708
060	Enseignement technique et formation professionnelle	3 150 805	1 219 669	1 684 816	6 055 290	18 182 370	18 182 370	7 379 073	7 379 073	24 689 000	24 689 000	50 250 444	50 250 444	56 305 734
061	Alphabétisation et promotion des langues nationales	127 766	237 074	185 540	550 380							0	0	550 380
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE (022)		150 455 330	22 652 542	36 105 545	209 213 417	6 973 200	6 973 200	0	0	0	0	6 973 200	6 973 200	216 186 617
062	Pilotage et soutien aux services du MEMP	146 033 300	17 835 952	303 500	164 172 752							0	0	164 172 752
063	Accès, équité et rétention	568 946	276 389	35 442 045	36 287 380	6 973 200	6 973 200					6 973 200	6 973 200	43 260 580
064	Qualité des enseignements	3 853 084	4 540 201	360 000	8 753 285							0	0	8 753 285
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (025)		1 359 337	1 651 906	2 860 000	5 871 243	472 940	472 940	0	0	0	0	472 940	472 940	6 344 183
073	Pilotage et soutien aux services du MIC	740 253	1 150 672	0	1 890 925							0	0	1 890 925
074	Industrie	58 215	106 376	360 000	524 591							0	0	524 591
075	Commerce	560 869	394 858	2 500 000	3 455 727	472 940	472 940					472 940	472 940	3 928 667
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE (026)		2 880 065	3 421 705	2 485 015	8 786 785	15 511 068	15 511 068	0	0	2 686 000	2 686 000	18 197 068	18 197 068	26 983 853
032	Pilotage et soutien aux services du MASM	2 494 331	2 572 637	56 773	5 123 741							0	0	5 123 741
033	Promotion socio-économique des couches vulnérables	325 479	743 268	1 694 522	2 763 269	15 511 068	15 511 068			2 686 000	2 686 000	18 197 068	18 197 068	20 960 337
034	Développement de l'industrie de la microfinance	60 255	105 800	733 720	899 775							0	0	899 775
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (028)		442 653	1 807 346	7 389 000	9 638 999	0	0	2 481 283	2 481 283	8 328 000	8 328 000	10 809 283	10 809 283	20 448 282

050	Pilotage et soutien aux services du MPMEPE	365 910	1 192 346	310 000	1 868 256							0	0	1 868 256
051	Emploi	20 636	200 000	2 000 000	2 220 636			1 496 848	1 496 848	6 228 000	6 228 000	7 724 848	7 724 848	9 945 484
052	Artisanat	24 105	200 000	2 700 000	2 924 105							0	0	2 924 105
053	Appui aux PME	32 002	215 000	2 379 000	2 626 002			984 436	984 436	2 100 000	2 100 000	3 084 436	3 084 436	5 710 437
MINISTERE DES SPORTS (029)		915 559	2 575 870	4 400 455	7 891 884	23 923 409	23 923 409	0	0	0	0	23 923 409	23 923 409	31 815 293
099	Pilotage et soutien aux services du MSPORTS	474 397	1 458 606	304 000	2 237 003							0	0	2 237 003
091	Sport	398 569	966 857	4 052 055	5 417 481	23 423 409	23 423 409					23 423 409	23 423 409	28 840 891
092	Jeunesse et loisirs	42 592	150 407	44 400	237 399	500 000	500 000					500 000	500 000	737 399
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE (030)		59 711 122	35 440 852	1 241 532	96 393 506	21 737 228	21 737 228	0	0	0	0	21 737 228	21 737 228	118 130 734
048	Pilotage et soutien aux services du MDN	500 000	1 675 516	170 000	2 345 516	21 737 228	21 737 228					21 737 228	21 737 228	24 082 744
049	Protection du territoire national	59 211 122	33 765 336	1 071 532	94 047 990							0	0	94 047 990
MINISTERE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS (034)		1 626 443	2 917 091	1 788 400	6 331 934	24 372 676	24 372 676	1 156 290	1 156 290	33 271 000	33 271 000	58 799 966	58 799 966	65 131 900
096	Pilotage et soutien aux services du MTCA	824 549	1 934 795	0	2 759 344	250 000	250 000					250 000	250 000	3 009 344
093	Tourisme	110 972	183 600	66 400	360 972	22 522 676	22 522 676	1 156 290	1 156 290	33 271 000	33 271 000	56 949 966	56 949 966	57 310 938
094	Culture et Arts	690 923	798 696	1 722 000	3 211 619	1 600 000	1 600 000					1 600 000	1 600 000	4 811 619
MINISTERE DU NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION (035)		1 108 517	1 841 616	6 189 750	9 139 883	9 852 083	9 852 083	0	0	3 262 000	10 042 000	13 114 083	19 894 083	29 033 966
100	Pilotage et soutien aux services du MND	971 107	1 426 979	170 217	2 568 303							0	0	2 568 303
109	Médias	55 765	345 637	6 019 533	6 420 936	3 615 870	3 615 870					3 615 870	3 615 870	10 036 805
111	Numérique	81 645	69 000	0	150 645	6 236 213	6 236 213			3 262 000	10 042 000	9 498 213	16 278 213	16 428 859

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (037)		7 030 793	3 258 476	3 517 660	13 806 929	568 465 908	253 601 023	9 001 255	7 453 164	117 425 891	84 707 258	694 893 053	345 761 445	359 568 374
114	Pilotage et soutien aux services du MCVT	1 988 211	2 585 664	240 204	4 814 078	4 601 778	4 601 778					4 601 778	4 601 778	9 415 856
115	Environnement, Forêts et climat	4 412 844	153 000	2 233 156	6 799 000	30 184 406	29 089 814	7 121 260	5 573 169	30 310 633	8 647 000	67 616 299	43 309 983	50 108 983
116	Infrastructures et Transports	286 918	448 213	392 000	1 127 130	102 842 011	102 842 011	1 879 995	1 879 995	28 645 000	28 645 000	133 367 006	133 367 006	134 494 136
088	Villes et territoires durables	161 877	36 600	575 875	774 352	61 515 308	61 515 308			28 470 258	28 470 258	89 985 566	89 985 566	90 759 918
089	Construction et Habitat	180 944	35 000	76 425	292 369	369 322 404	55 552 111			30 000 000	18 945 000	399 322 404	74 497 111	74 789 480
MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES (038)		1 776 469	2 141 294	110 000	4 027 763	230 554 481	86 678 827	12 780 865	19 467 580	193 678 294	92 972 000	437 013 640	199 118 407	203 146 171
113	Pilotage et soutien aux services du MEEM	1 299 236	1 953 642	0	3 252 878	1 452 769	1 541 769					1 452 769	1 541 769	4 794 647
079	Energie	102 383	62 152	100 000	264 535	65 321 275	22 552 705	7 748 301	6 676 044	99 767 784	76 971 000	172 837 360	106 199 749	106 464 284
077	Eau	169 149	76 000	0	245 149	160 181 411	61 384 353	5 032 564	12 791 536	93 910 510	16 001 000	259 124 485	90 176 889	90 422 038
078	Mines	205 701	49 500	10 000	265 201	3 599 026	1 200 000					3 599 026	1 200 000	1 465 201
031	Assurance retraite des agents de l'Etat	150 000	850 000	99 600 000	100 600 000							0	0	100 600 000
107	Prévention et gestion des catastrophes		5 000 000		5 000 000							0	0	5 000 000
108	Modernisation des régies financières			6 000 000	6 000 000							0	0	6 000 000
110	Opérations Militaires à l'extérieur	1 000 000	7 000 000		8 000 000							0	0	8 000 000
112	Fonds de développement des arts et de la culture			1 200 000	1 200 000							0	0	1 200 000
117	Fonds de développement du sport			3 000 000	3 000 000							0	0	3 000 000

TOTAL PROGRAMMES BUDGETAIRES		531 303 099	186 696 050	334 205 992	1 052 205 141	1 124 300 411	575 561 552	73 998 705	59 548 968	677 038 028	352 961 000	1 875 337 144	988 071 520	2 040 276 662
001	Dotation pour l'Assemblée Nationale	15 619 843	5 578 207	520 000	21 718 050	7 600 448	7 600 448					7 600 448	7 600 448	29 318 497
002	Dotation pour la Cour Constitutionnelle	1 961 475	803 235	3 600	2 768 310							0	0	2 768 310
003	Dotation pour la Cour Suprême	2 869 317	1 034 025	57 387	3 960 729							0	0	3 960 729
004	Dotation pour le Conseil Economique et Social	1 373 022	664 288	27 000	2 064 310							0	0	2 064 310
005	Dotation pour la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	2 023 659	1 078 273	3 000	3 104 932							0	0	3 104 932
006	Dotation pour la Haute Cour de Justice	387 628	409 685	1 000	798 313							0	0	798 313
007	Dotation pour le Médiateur de la République	199 068	677 755	3 400	880 223							0	0	880 223
008	Dotation pour la Commission Electorale Nationale Autonome	1 096 314	702 950	7 500	1 806 764							0	0	1 806 764
009	Dotation pour la Commission Béninoise des Droits de l'Homme	437 500	294 411	2 200	734 111							0	0	734 111
014	Dotation pour l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel	0	0	638 277	638 277							0	0	638 277
010	Dotation pour la Présidence de la République	1 731 295	9 335 168	25 767 900	36 834 363	900 000	900 000	3 534 032	3 534 032	10 213 000	10 213 000	14 647 032	14 647 032	51 481 394
101	Dotation pour la Cour des Comptes	2 371 563	2 666 600	10 000	5 048 163							0	0	5 048 163

011	Dotation pour les dépenses d'intervention publique, accidentelles et imprévisibles	72 508 218	16 077 353	308 052 743	396 638 315							0	0	396 638 315
012	Dotation pour les comptes d'aval et de garantie				645 200							0	0	645 200
013	Dotation pour les Charges financières de la dette				238 354 800							0	0	238 354 800
TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES		102 578 901	39 321 950	335 094 008	715 994 859	8 500 448	8 500 448	3 534 032	3 534 032	10 213 000	10 213 000	22 247 480	22 247 480	738 242 338
TOTAL BUDGET DE L'ETAT		633 882 000	226 018 000	669 300 000	1 768 200 000	1 132 800 859	584 062 000	77 532 737	63 083 000	687 251 028	363 174 000	1 897 584 623	1 010 319 000	2 778 519 000

Source : DGB, septembre 2024

5. A quoi le Gouvernement consacrera-t-il les crédits budgétaires : les priorités pour 2025 ?

Il est à indiquer que le Gouvernement a plusieurs priorités pour l'année prochaine afin de continuer à améliorer les conditions de vie des béninoises et béninois.

Dans le domaine agricole



- Intensification de la mécanisation agricole le long des chaînes de valeur ;
- Renforcement de la productivité des filières végétales prioritaires ;
- Promotion d'un nouveau type d'élevage résilient garantissant plus de sécurité et de rentabilité aux éleveurs ;
- Développement d'une aquaculture de type moderne et la promotion de la pêche durable ;
- Développement des infrastructures marchandes et des services logistiques ; etc.

Secteur des affaires étrangères



- Promotion d'une politique de bon voisinage favorable à la paix et à la sécurité au Bénin ;
- Promotion d'une gestion cohérente et intégrée des questions de politique extérieure relevant des opérations de maintien et de promotion de la paix ainsi que de la défense et de la sécurité
- Renforcement du mécanisme de placement des cadres Béninois dans les organismes internationaux ;
- Digitalisation des prestations consulaires à travers le projet ediaspora ;
- Amélioration de l'efficacité des postes diplomatiques et consulaires.

Secteur de l'Énergie, l'Eau et des mines



- Installation de centrales thermiques bicom bustibles d'une capacité totale de 240 MW ;
- Electrification de nouvelles localités par raccordement;
- Mise en place des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau;
- Poursuite du renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des sept (07) villes non couvertes et de soixante (60) villes partiellement desservies par la SONEB ;
- Renforcement des capacités humaine, organisationnelle et matérielle de gestion des ressources du secteur des mines liquide et solide.

Infrastructures des transports et cadre de Vie



- Accélération des réformes structurelles engagées dans les domaines d'intervention du secteur ;
- Renforcement du système de la sécurité routière ;
- Renforcement de la transformation digitale dans le secteur du cadre de vie et des transports ;
- Aménagement, réhabilitation et construction du réseau routier pour connecter les 77 chefs-lieux de communes ;
- Opérationnalisation du dispositif d'extension de la modernisation du système de gestion de déchets solides ménagers à d'autres grandes villes du Bénin en y incluant la gestion des boues de vidange et eaux usées et la promotion agroforestière et économique du recyclage ; etc.

Secteur de la Santé



- Réorganisation de la carte sanitaire ;
- Poursuite de la déconcentration/décentralisation dans le secteur de la santé par la mise en œuvre du plan 2D du secteur et le renforcement du transfert des ressources aux communes à travers le FADeC ;
- Renforcement de la gestion des épidémies et autres urgences et situations de crise sanitaire ;
- Construction de 3 hôpitaux de zone de 120 lits (Adjarra-Avrankou-Akpro-Missérétié, Adjohoun-Bonou-Dangbo, Zogbodomey-Bohicon-Zakpota) ;
- Renforcement de l'assistance médicale aux pauvres, indigents et couches vulnérables ; etc.

Secteur de l'industrie et du commerce



- Amélioration des cadres stratégique et réglementaire régissant les activités du secteur de l'industrie ;
- Création et opérationnalisation d'une zone industrielle dans la région septentrionale du Bénin ;
- Renforcement de l'infrastructure qualité en République du Bénin ;
- Promotion d'un environnement favorable au développement du commerce ;
- Amélioration du taux de pénétration des produits "made in Bénin" sur le marché communautaire ;
- Développement et promotion du label "made in Bénin" sur le marché international ; etc.

Secteur de la défense nationale



- Adoption de la politique de défense ;
- Implémentation du plan de mitigation des risques et l'actualisation de la cartographie des risques ;
- Amélioration du niveau des troupes terrestres engagées notamment dans la lutte contre le terrorisme ;
- Maintenance des vecteurs aériens, maritimes et terrestres déjà acquis en vue de garantir leur disponibilité pour le combat contre le terrorisme ;
- Acquisition et intégration de moyens de surveillance des frontières terrestres, aériennes, maritimes et cybernétiques ; etc.

Dans des enseignements maternel et primaire



- Construction de 1200 salles de classes prévues au PAG pour combler le déficit en salles de classes des années antérieures ;
- Renforcement de capacités des enseignants sur les nouveaux curricula d'études issus de la réforme de la qualité ;
- Acquisition et distribution de manuels et cahiers d'activités au profit des écoles sur les nouveaux programmes d'études ;
- Poursuite de l'élaboration des documents didactiques, pédagogiques et des supports d'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires ;
- Organisation des deux sessions d'examen du CEP 2024 et 2025 ; etc.

Au plan des affaires sociales et de la microfinance



- Renforcement du leadership de l'État dans le secteur de la protection sociale (questions d'agrément et de suivi du respect des normes) ;
- Construction et équipement des infrastructures de protection sociale à travers la mise en place des Guichets Uniques de Protection Sociale (extension des services sociaux de proximité) ;
- Mise en place d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ;
- Appui à l'acquisition de matériels de transformation de produits au profit des groupements de femmes ;
- Renforcement des dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant ; etc.

Dans le domaine du tourisme, de la culture et des arts



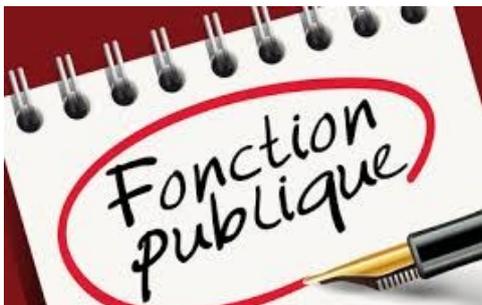
- poursuite des travaux de construction des infrastructures muséales et historiques à Abomey et Porto-Novo (Musée des Rois et des Amazones du Danxomè et anciens palais, musée international du vodun, Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé (MEASA), Musée Honmè) ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de sécurisation du Parc Pendjari/W ;
- Poursuite du programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ;
- Poursuite de la construction des arènes culturelles ;
- Poursuite et achèvement des travaux de réhabilitation des bâtiments de la Bibliothèque Nationale, des bibliothèques départementales et des Centres de lecture publics ; etc.

Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle



- Encadrement pédagogique des enseignants et des établissements de l'Enseignement Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
- Organisation des journées pédagogiques nationales de pré-rentree scolaire ;
- Amélioration du dispositif de contrôle et de vérification de la gestion des établissements scolaires ;
- Elaboration de la carte scolaire ;
- Prise en charge des prestations des Aspirants aux Métiers d'Enseignant (AME) ; etc.

Au niveau du travail et de la fonction publique



- Réorganisation de l'administration publique et amélioration des rémunérations des travailleurs des secteurs public et privé ;
- Mise en place des mesures visant à préparer des cadres pour assumer de hautes fonctions dans l'Administration à l'échelle nationale et internationale ;
- Mise en œuvre le Plan de Décentralisation et de Déconcentration. ;
- Amélioration du système d'information sur le marché de travail et rationalisation du paysage syndical ;
- Renforcement de la prévention de la corruption en République du Bénin ; etc.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche



- Poursuite des mesures de gouvernance administrative et institutionnelle dans les structures du MESRS ;
- Recrutement du personnel enseignant de recherche et du personnel administratif, technique et de service en référence aux cadres organiques et au plan de recrutement 2022-2026 ;
- Relecture des programmes homologués dans les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Poursuite des travaux de construction du campus de Sèmè City à Ouidah pour une rentrée en 2025 ;
- Poursuite de l'ouverture des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) et leur équipement en matériels et personnel conformément au plan stratégique 2024-2026 ; etc.

Secteur des sports



- Construction/réhabilitation des stades de haut standing dans toutes les communes et départements du Bénin (Parakou, UNAFRICA, René PLEVEN, Mathieu KEREKOU, académies régionales, académie de tennis, académie de football féminin, autres stades de départements et de communes) ;
- Appui à la préparation et à la participation aux compétitions sportives statutaires régionales et internationales ;
- Généralisation de l'expérience des classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieu scolaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- Renforcement de la protection des jeunes contre les risques sociaux ;
- Valorisation des loisirs modernes et endogènes sains ; etc.

Au niveau de la décentralisation et de la gouvernance locale



- Renforcement du dispositif d'audit interne et du système national d'intégrité dans le ministère ;
- Suivi de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la Décentralisation et de la Déconcentration (2D) ;
- Amélioration de la performance de la gestion financière et budgétaire en mode programme ;
- Mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) au regard de la réforme structurelle du secteur ;
- Transformation du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL) en un centre de formation de référence à vocation régionale.

Dans le domaine de la justice et de la législation



- Renforcement des capacités de l'Inspection Générale de la Justice ;
- Opérationnalisation de la stratégie numérique du ministère et la transformation numérique ;
- Renforcement des capacités des acteurs judiciaires ;
- Renforcement du cadre de dialogue institutionnel (Institutions de la République et chefferie traditionnelle) ;
- Vulgarisation de la loi-cadre sur les associations et de renforcer les capacités des acteurs ; etc.

Dans le domaine du numérique et de la digitalisation



- Extension de la couverture haut débit mobile, y compris dans les zones rurales ;
- Poursuite du déploiement des équipements et des services numériques aux étudiants, aux encadrants et aux services administratifs ;
- Construction de salles de classe numérique dans les écoles et dans les collèges ;
- Modernisation du cadre législatif et réglementaire du secteur des médias ;
- Construction du siège et modernisation des studios de l'ORTB.

6. Affectations de ressources aux administrations infranationales/locales

6.1. Transferts de ressources aux Collectivités Locales

L'Etat central à travers son budget s'ingénie depuis plusieurs années pour une meilleure identification des besoins/priorités des populations et pour la mise en place des infrastructures sociocommunautaires dans toutes les collectivités du Bénin. Cette volonté de l'Etat de prendre en compte du développement à la base dans la gestion des finances publiques passe par un processus articulé et guidé.

Concrètement, les services que l'argent envoyé par l'Etat va contribuer à faire dans les communes sont :

- la construction de dispensaires, centres de santé, maternités et logements pour agents de santé ;
- les constructions et réhabilitations d'adduction d'eau villageoise (AEV) et de forages ;
- les travaux d'installations de dispositifs d'éclairage solaire ;
- les travaux de réhabilitations d'infrastructures sociocommunautaires et scolaires, modules de classes, bureaux de mairie et d'arrondissement, magasins et latrines ;
- les travaux de clôtures d'écoles, de centres de santé et d'aires de jeux ;
- les travaux d'aménagements des bas-fonds, des pistes rurales et voies urbaines ;
- la réalisation d'ouvrages de franchissement, dalots et ponceaux ;
- la construction de hangars, boutiques, marchés et gares routières ;
- les travaux d'aménagements d'espaces publics, de sites touristiques et de centres de loisirs.

Au titre de l'année 2025, l'argent de l'Etat à transférer aux Communes par le canal de Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est estimé à un montant global de **58,231 milliards de FCFA** contre 53,748 milliards de FCFA en 2024.

La décomposition des ressources à transférer aux communes en FADeC-non affecté et FADeC affecté se présente comme suit :

Tableau 6 : Prévisions du FADeC non Affecté 2024 et 2025*(En milliards de FCFA)*

Rubriques Budgétaires	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Ecart	Taux (%)
FADeC-non affecté fonctionnement	23,002	23,002	0,000	0,0
FADeC-non affecté investissement	5,598	19,816	4,218	27,0
Sur ressources intérieures	14,343	10,896	-3,448	-24,0
Sur ressources extérieures	1,255	8,921	7,666	611,0
Total FADeC-non affecté	38,600	42,818	4,218	10,9

Source : DGB, septembre 2024

Tableau 7 : Prévisions du FADeC-Affecté*(En milliards de FCFA)*

Ministères	Lignes Budgétaires	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Ecart	Taux (%)
M. Santé	Entretiens et Réparations	0,600	0,600	0,000	0,0
	Investissement	1,300	1,300	0,000	0,0
	Santé communautaire	4,500	4,500	0,000	0,0
MEMP	Investissement	3,784	3,973	0,189	5,0
MESFTP	Entretiens et Réparations	0,220	0,220	0,000	0,0
	Investissement	0,085	0,085	0,000	0,0
MAEP	Investissement	1,524	1,600	0,076	5,0
MCVT	Investissement (Assainissement)	2,500	2,500	0,000	0,0
MTCA	Investissement (Culture)	0,250	0,250	0,000	0,0
M. Sports	Fonctionnement (Sport)	0,385	0,385	0,000	0,0
Total FADeC affecté		15,148	15,413	0,265	1,7

Source : DGB, septembre 2024

6.2. Subventions aux offices et sociétés d'Etat

Le Gouvernement appuie financièrement, chaque année, plusieurs structures d'Etat dans la mise en œuvre de leurs activités qui concourent à la délivrance de certains services aux populations. Tout comme les années antérieures, les subventions de l'Etat à accorder aux **Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et aux Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** sont davantage renforcées en 2025.

7. Les dépenses de l'Etat ainsi détaillées dépassent-elles l'argent à collecter ?

La somme d'argent que le Gouvernement compte consacrer aux dépenses courantes et aux investissements en 2025 (**2 778,519 milliards de FCFA**) est supérieure à la somme qu'il espère

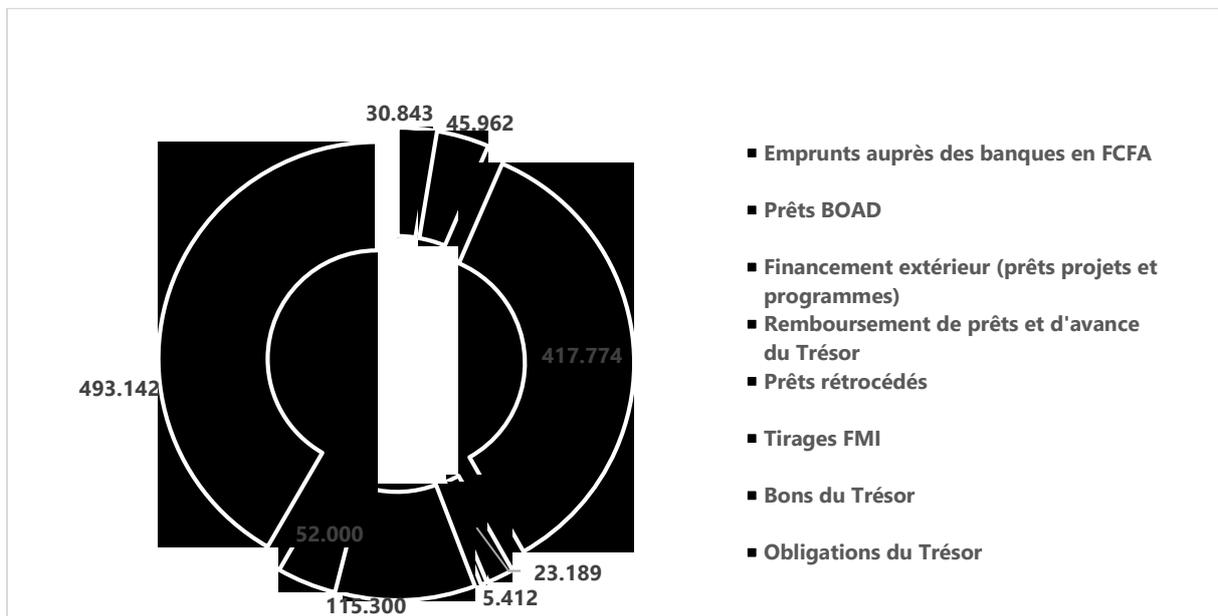
obtenir par le biais des impôts et autres recettes à percevoir (**2 367,383 milliards de FCFA**). L'argent qui manque ainsi à l'Etat pour couvrir ses dépenses est **411,136 milliards de FCFA**, correspondant à **2,9%** du PIB, **en recul de 0,8 point de pourcentage** par rapport au niveau de **3,7%** attendu à fin décembre 2024. Il s'appelle le **déficit budgétaire**.

8. Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer : Emprunts de l'Etat

Pour trouver ce qui va manquer en 2025, le Gouvernement va emprunter une somme de **1 183,622 milliards de FCFA** auprès des banques locales et des partenaires extérieurs.

La figure ci-dessous donne le montant pour chaque source de financement.

Schéma 3 : Répartition des nouveaux emprunts de l'Etat pour l'année 2025 (en milliards de FCFA)

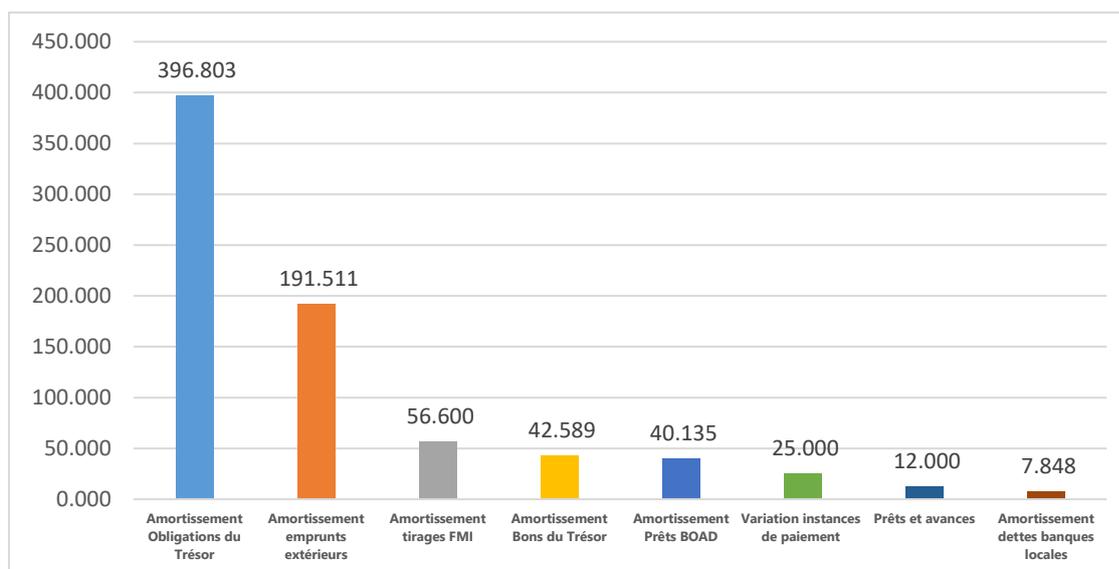


Source : DGB, septembre 2024

9. Mais comment l'Etat veut-il rembourser l'argent qu'il avait déjà emprunté auprès des partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale et des opérateurs économiques de notre pays ?

Pour l'année 2025, l'Etat a prévu, dans le projet de loi de finances, de rembourser une partie de sa dette aux partenaires au développement et aux opérateurs économiques pour un montant de **772,486 milliards de FCFA**. Le développement est présenté comme suit :

Schéma 4 : Dettes de l'Etat à rembourser en 2025 (en milliards de FCFA)



Source : DGB, septembre 2024

III. Quelques mesures sociales et économiques portées par la loi de finances pour l'année 2025

Pour l'année 2025, les crédits ouverts dans le projet de budget de l'Etat sont essentiellement orientés vers la relance des activités économiques dans tous les secteurs et la poursuite de mesures hautement sociales.

Dans la dynamique des années passées, les mesures envisagées en 2025 au titre des infrastructures socioéconomiques, parmi tant d'autres, se présentent comme suit :

- Mise à disposition des élèves, des manuels et cahiers d'activités de mathématiques et de français ;
- Couverture intégrale de la prise en charge des frais d'écolage des enfants à la maternelle et au primaire et des filles des séries scientifiques dans les lycées ;
- Poursuite des activités du programme de filets de protection sociale productifs dénommé GBESSOKE orienté vers des ménages en difficulté économique ;
- Poursuite de l'exécution du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) et mise en place de nouveaux instruments sociaux tels que : le Programme d'appui institutionnel pour l'amélioration des environnements alimentaires (PE-A), le Programme de Nutrition de la Femme enceinte et de développement de la petite enfance, le Programme de lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ;
- Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) avec un paquet de quatre (4) services de protection sociale qui se renforcent mutuellement, à savoir l'assurance maladie, la formation, le micro-crédit et l'assurance retraite ;

- Construction de dix-huit (18) **Lycées techniques agricoles** (Malanville, Ségbana, Kouandé, Djougou, Savalou, Tchaourou, Adjohoun, Allada, Bassila, Djidja, Ouèssè, Aplahoué, Zagnanado, Adja-Ouèrè, Kétou, Cobly, Athiémé et Kpomassè) ;
- Démarrage des travaux de construction des Ecoles des Métiers de l'Énergie et du Développement Durable, de l'Eau et de l'Assainissement, de la Menuiserie, du Bois et de l'Aluminium, de l'automobile et des équipements industriels, du Bâtiment et des Travaux Publics, du numérique, de la mode et du vêtement, du Tourisme Hôtellerie et Restauration ;
- Poursuite de l'autonomisation énergétique du pays et de la sécurisation des approvisionnements pour un accès universel et sécurisé à l'électricité (Projet de construction de la centrale dual fuel à cycle combiné de 140 MW à 200 MW à Glo-Djigbé, Projet de construction de la centrale à turbine à Gaz en cycle combiné de 40 MW en IPP à Maria-Gléta, Projet de construction de quatre centrales solaires à NATITINGOU, DJOUGOU, BOHICON ET PARAKOU (avec l'appui du MCA-BENIN II) pour une puissance globale de 50 MW, Projet d'extension à 75 MW de la centrale solaire de 25 MW de POBE, Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 25 MW à Kandi) ;
- Vers le renforcement du dispositif mis en place pour la disponibilité d'eau potable pour tous (poursuite et achèvement des travaux de réalisation et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable en cours, démarrage des travaux de réalisation des infrastructures hydrauliques dans les villes non encore couvertes et les villes faiblement desservies par la SONEB, développement de systèmes et des approches pour une utilisation responsable et durable des ressources en eau, réhabilitation et densification des réseaux d'adduction d'eau potable dans les zones rurales, mise en place des infrastructures d'eau potable dans les écoles à cantine, densification des systèmes d'alimentation en eau potable dans les périphéries des villes à forte vitesse d'extension) ;
- Poursuite des phases B du projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes (Asphaltage) ;
- Poursuite de la modernisation de la gestion des déchets solides ménagers ;
- Appui à l'accessibilité aux intrants de qualité et adaptés aux zones agroécologiques pour les filières végétales prioritaires ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre.

IV. Quelques actions ou décisions du Gouvernement dans le domaine des impôts

Pour une bonne mobilisation des ressources en vue d'une meilleure couverture des charges de l'Etat au titre de l'année 2025, plusieurs stratégies/mesures sont à observer par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- * Dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables débiteurs de la taxe foncière unique qui payent l'intégralité de leur dette avec pour but d'aider les citoyens concernés à apurer les arriérés fiscaux et promouvoir le civisme fiscal.
- * Exonération des véhicules neufs importés ou fabriqués en République du Bénin pour maintenir le cap sur la promotion des moyens de transport modernes afin de soutenir la dynamique de développement durable impulsée par le Gouvernement, notamment dans les grandes villes du pays. Cette mesure permettra non seulement de renouveler le parc automobile béninois, mais aussi et surtout de réduire l'émission du CO₂, les cas d'accidents de la circulation et la dégradation rapide des voies bitumées, etc.
- * Exonération sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés pour garantir la poursuite de la préservation de l'environnement à travers l'accès à moindre coût des récipients pour gaz comprimé et les accessoires pour gaz domestique.
- * Exonération sur les équipements et matériaux neufs ainsi que les matériaux locaux destinés à la construction ou à la rénovation des stations-service, des stations-trottoir, des cuves à pétrole et à gasoil pour garantir la poursuite de la dynamique de construction et de promotion des stations-services modernes et lutter ainsi contre le trafic illicite des produits pétroliers, source d'incendies et d'évasion fiscale.
- * Exonération des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les kits de dialyse en vue de faciliter l'accès des patients atteints d'insuffisance rénale chronique au traitement. Cette proposition se fonde sur le coût très élevé des kits, ce qui constitue un obstacle majeur à l'accès des patients à l'hémodialyse qui est une des techniques utilisées dans les hôpitaux pour la prise en charge à vie des personnes atteintes de l'insuffisance rénale chronique afin d'améliorer leur qualité de vie.
- * Extension de l'exonération sur les matériels agricoles, aux sacs d'emballages autres qu'en cartons, destinés au conditionnement des intrants ou des produits agricoles pour promouvoir le secteur agricole.
- * Extension de l'exonération sur les motos électriques aux casques pour motocyclistes aux fins de permettre aux usagers d'acquérir le produit à moindre coût dans le cadre du renforcement de la sécurité routière et de la réduction des risques de blessures à la tête.
- * Poursuite de la lutte contre ceux qui ne paient correctement leurs impôts (fraude fiscale) et contre ceux qui cachent l'argent dans d'autres pays (évasion fiscale).

Conclusion

Le projet de loi de finances (y compris le budget de l'Etat) pour l'année budgétaire 2025 est égal, en ressources et en charges, à la somme de **3 551,005 milliards de FCFA** contre un montant de 3 199,274 milliards de FCFA prévus en loi de finances pour la gestion 2024.

Son vote par nos Honorables Députés à l'Assemblée Nationale permettra au Gouvernement d'assurer la bonne exécution des actions programmées comme celles présentées en image dans le présent budget citoyen pour l'amélioration substantielle des conditions de vie de chaque béninoise et béninois (enfants, adolescents, jeunes et adultes, etc.).

Pour avoir une copie du projet de loi de finances ou tout autre document qui l'accompagne, vous êtes vivement encouragés à visiter notre site internet www.budgetbenin.bj ou à contacter la Direction générale du Budget au numéro suivant : **(+229) 21 30 09 07**.

GLOSSAIRE

Année/exercice budgétaire : période d'exécution du budget allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Audit : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

Budget national : ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat voté par les Députés pour une année.

Budgétisation : procédé consistant à intégrer ou réintégrer dans le budget des opérations qui n'y figuraient pas ou plus.

Crédits : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

Croissance économique : augmentation de la création de la richesse nationale au cours d'une année.

Contrôle : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

Comptes d'affection spéciale : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées

Dette publique : ensemble des emprunts contractés par l'Etat et des organismes publics, dette résultant de ces emprunts émis par eux.

Dépenses de personnel : ces dépenses regroupent les charges correspondant aux traitements, salaires et charges des personnels civils et militaires actifs des pouvoirs publics (présidence de la République, Assemblée nationale, ministères et autres institutions ...).

Débat d'Orientation Budgétaire : discussion qui a lieu au Parlement avant le vote du budget pour présenter les grandes orientations de la politique budgétaire.

Déficit budgétaire : argent qui manque à l'Etat pour couvrir ses dépenses.

Emprunt : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

Engagement de dépenses : première phase de l'exécution de la dépense, elle constitue le fait générateur de la dépense.

Evasion fiscale : fait de contourner la loi fiscale pour ne pas payer son impôt.

Fraude fiscale : fait de ne pas payer ses impôts à l'Etat, en violation de la loi fiscale.

Investissement : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

Opérations de Trésorerie : action financière réalisée sur le compte bancaire d'une personne morale ou d'une personne physique et mis à leur disposition par les gestionnaires de compte.

Paiement : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'Etat ou d'un organisme public envers un créancier.

Processus budgétaire : Ensemble d'étapes de formulation, d'approbation, d'exécution et de contrôle et d'évaluation du budget d'une année.

Redevabilité : faire connaître aux autres ce que l'on fait.

Suivi-évaluation : action de suivre ce qui se fait, de passer les progrès en revue, d'identifier les problèmes et de faire des ajustements de manière à ce que tout marche bien.

Subventions : aides financières attribuées sous forme de don non remboursable à une structure ou un service de l'Etat.

Transferts courants : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).